

Pôle Proximité Citoyenneté
Direction Quotidienneté
Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°DEL2023_013
SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2023

14 - PARKING RÉSIDENCE CALIGNY
REMISE EXCEPTIONNELLE SUR LA REDEVANCE ANNUELLE PENDANT
LES TRAVAUX DU PARKING NOTRE-DAME

La SCI résidence Caligny, représentée aujourd'hui par le syndic de copropriété (Citya Immobilier, 49-51 rue Gambetta Cherbourg), a signé avec la ville le 15 décembre 1981 une convention de concession pour 15 places de stationnement situées sur le parking Notre-Dame. Cette convention de concession a été autorisée par délibération du conseil municipal du 9 novembre 1979.

Pendant la période de réfection de ce parking, les places de stationnement réservées à la résidence Caligny n'ont pas été utilisables pendant plusieurs semaines entre les mois de septembre et de décembre 2022. Les résidents ont souhaité pouvoir bénéficier d'un report de places, gratuitement, sur le parking Gambetta-Fontaine.

Au regard de l'occupation du parking Gambetta-Fontaine pendant les nombreux chantiers présents dans le centre-ville, il n'a pas été possible d'accéder à cette demande.

Ainsi, afin de compenser la perte d'usage des 15 places de stationnement, il est proposé une réduction de la redevance d'occupation du parking, au prorata du nombre de jours de suppression de ces places.

Le parking n'a pas été accessible pour les occupants de la résidence Caligny aux dates suivantes :

- du 26 septembre 2022 matin au 31 octobre 2022 soir (travaux d'aménagement), soit 36 jours,
- du 21 novembre 2022 matin au 2 décembre 2022 soir (marquages au sol et pose des étriers anti-stationnement), soit 12 jours.

Ceci représente au total 48 jours de suppression des stationnements.

La redevance annuelle en 2022 s'élevant à 2 997,40 €, pour les 15 places, la réduction serait alors de $(2\,997,40 / 365) \times 48 = 394,18$ €

Le conseil municipal est invité à autoriser la réduction de la redevance d'occupation du parking Notre-Dame pour l'année en cours, à hauteur de 394,18 €.

Vu l'avis favorable de la commission n°1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 21h12		Nombre de votants : 53	
Pour : 52	Contre : 0	Abstention : 1 Martine GRUNEWALD	NPPV : 0

Le Maire,
Benoit ARRIVÉ

Le Secrétaire de Séance,
Anne AMBROIS

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 08 février 2023

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 48

Date de la convocation et de son affichage : 26 janvier 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le huit février à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 26 janvier 2023 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian - BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (départ 21h14) - HULIN Bertrand - HUREL Karine - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille (arrivée 18h15 - mandataire FRANÇOISE Bruno à son départ 21h08) - MARGUERITTE David (arrivée 17h54 - mandataire LEQUILBEC Frédéric à son départ 19h30) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège (mandataire LEJAMTEL Ralph jusqu'à son arrivée 17h54) - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie (mandataire HUREL Karine jusqu'à son arrivée 19h03) - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas.

ABSENTS EXCUSÉS

HÉRY Sophie a donné procuration à BROQUAIRE Guy
KRIMI Sonia a donné procuration à MAGHE Jean-Michel
LE POITTEVIN Lydie a donné procuration à FAGNEN Sébastien
LEMOIGNE Sophie a donné procuration à HULIN Bertrand
TARIN Sandrine a donné procuration à SAGET Eddy

ABSENTES

ISOIRD Valérie
PIC Anna

Mme AMBROIS Anne conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le 13/02/2023



ID : 050-200056844-20230210-DEL2023_013-DE